

Aix en Provence, le **26 JAN. 2011**

LE VICE-PRESIDENT DELEGUE

ROBERT DAGORNE

ORIGINAL

COPIE

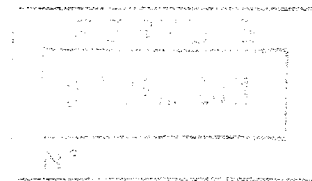
**Monsieur Roger PELLENC**

Maire de Pertuis

Hôtel de Ville

Rue Voltaire – BP37

84121 PERTUIS Cedex



Nos Réf. : CG/JX/0058-11

Affaire suivie par Monsieur Cyrille GIRARD

Tél. : 0 442 914 982

Fax : 0 442 914 914

**Objet** : Entrée de ville de PERTUIS – Route de La Bastidonne

Monsieur Le Maire,

*Roger,*

En réponse à votre courrier du 8 décembre 2010 concernant l'affaire citée en référence, j'ai le plaisir de vous confirmer que cette opération est d'ores et déjà programmée, à ma demande expresse, sur le programme 2011 des entrées de villes.

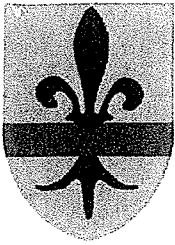
Monsieur Cyrille GIRARD est chargé de mener à bien ce chantier de sécurisation urgente en relation avec les services départementaux et les services techniques de la ville de Pertuis.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations les meilleures.

*Bien amicalement*

**Robert DAGORNE**

Vice président délégué



*Ville de Pertuis*

Le 8 Décembre 2010

Monsieur Robert DAGORNE  
Vice-Président de la Communauté du Pays  
d'Aix délégué aux Entrées de Ville  
Maire d'EGUILLES  
Hôtel de Boadès - 8 Place Jeanne d'Arc  
CS 40868  
**13626 AIX EN PROVENCE CEDEX 1**

Affaire suivie par  
Nos références : RP/CS : 622.10  
Vos références :

Monsieur le Vice-Président, Cher Collègue,

Depuis le début du mandat, je négocie avec le Conseil Général de Vaucluse afin qu'il prenne en charge l'entrée de ville de Pertuis Route de la Bastidonne.

Aussi, lors de notre rencontre du lundi 6 décembre, j'ai évoqué ce dossier en présence de :

↳ pour la Ville de Pertuis : Lucien GALLAND, élu délégué aux travaux, Martine FROMONT, déléguée à la Politique de la Ville, de Serge SPINOSI, Directeur du Centre Technique et de Yann LEYDET, Directeur de la Politique de la Ville,

↳ pour le Conseil Général : Gérard BARONE, Directeur du Service Technique et Xavier BERNARD, Président de la Commission développement et Travaux Publics Conseiller Général délégué à la voirie et Maurice LOVISOLO, conseiller général du canton de Pertuis,

↳ Pour l'association des riverains de la Route de la Bastidonne : Guy LIENARD, Président et Messieurs CHAUSSONET et BLAYER, membres de l'association,

↳ Pour la Communauté du Pays d'Aix, Cyrille GIRARD de la Direction Aménagement du Territoire Service des entrées de ville.

Après plusieurs heures de discussion, nous n'avons pas avancé car le Conseil Général essaie de se défilier afin que les aménagements de cette entrée de ville soient pris en charge par la Ville de Pertuis et la C.P.A en prétendant qu'il s'agit d'une zone de desserte urbaine. Notre position s'appuie sur le fait que le Conseil Général n'ayant aucun projet de contournement Est cette voirie restera obligatoirement une voirie départementale avec une circulation qui alimente le sud luberon.



Cabinet du Maire - tél : 04.90.79.73.09 - fax : 04.90.79.21.79  
courriel : [cabinet.du.maire@mairie-pertuis.fr](mailto:cabinet.du.maire@mairie-pertuis.fr)

Hôtel de Ville - BP 37 - 84121 PERTUIS Cedex

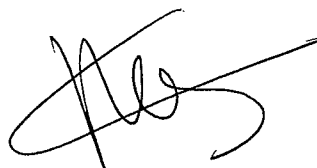
[www.ville-pertuis.fr](http://www.ville-pertuis.fr)

Afin de régler ce contentieux une bonne fois pour toute, nous avons proposé avec Monsieur GIRARD que la CPA prenne en charge une étude de trafic permettant de mesurer l'impact de la circulation dans les quartiers périphériques à la départementale. Donc, il serait nécessaire de prévoir cette étude indispensable pour avancer sur ce dossier au budget 2011 de la CPA. Aussi, je vous remercie de porter une attention toute particulière à cette demande et de faire prendre les mesures qui s'imposent.

D'autre part, afin de réduire la dangerosité de cette entrée de ville très accidentogène, sachant que les travaux n'interviendront pas avant 2014-2015 et que le Conseil Général du Vaucluse n'a pas les moyens d'entreprendre le chantier avant cette date, il nous a semblé opportun de réaliser les travaux de sécurisation suivants : le busage du fossé d'eaux pluviales situé en accotement de la route à proximité des immeubles André Jaubert et la réalisation de 4 plateaux traversants ralentisseurs sur l'ensemble du tronçon. Le Conseil Général est d'accord pour nous financer 50 % du pluvial soit 60 000 € environ et nous donner les autorisations pour réaliser les plateaux traversants. Sachant qu'il s'agit bien d'une entrée de ville, je pense que ces travaux de mise en sécurité qui représentent un montant de 142 000 € environ pourraient être pris en charge par la CPA en 2011 ce qui nous donnerait aux finances de la ville de Pertuis un ballon d'oxygène jusqu'à la fin du mandat. Aussi, je vous joins l'évaluation du coût de ces travaux.

Avec tous mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur le Vice-Président, Cher Collègue, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Roger PELLENC



Amitié





*Ville de Pertuis*

## COUT ESTIMATIF DES TRAVAUX

1 - Busage du fossé d'eaux pluviales en Ø 800 et réalisation d'un cheminement piétons sur une longueur de 350 ml :

- pluvial Ø 800 : 120 000 € TTC
- cheminement piétons : 20 000 € TTC

TOTAL TTC : 140 000 €

2 - Confection de 4 plateaux traversants y compris signalisation et mise en place de leds :

15 500 € X 4 = 62 000 € TTC

---

**Montant total des travaux : 202 000 € TTC**



Direction du Centre Technique Municipal tél: 04.90.09.41.00 fax: 04.90.79.45.75  
courriel: [ctm@mairie-pertuis.fr](mailto:ctm@mairie-pertuis.fr)  
Hôtel de Ville – BP 37 – 84121 PERTUIS Cedex [www.ville-pertuis.fr](http://www.ville-pertuis.fr)